

ne disposant pas des instruments statistiques ou des outils informatiques actuels, se fondaient trop souvent sur des échantillons, des exemples sélectionnés, des axiomes préconçus. Il part scrupuleusement des faits et d'eux seuls (un exemple, p. 165 : « nous nous refusons, écrit-il, dans la phase d'observation des faits, de considérer *a priori* comme équivalentes des formes monnayées et non monnayées, et de les additionner dans un même effectif »); il refuse toute idée préconçue (il a su faire table rase, au moment d'élaborer sa méthode, de tout *a priori* théorique); il prend soin d'écarter tout fait douteux, sans chercher à les intégrer dans ses effectifs par souci d'exhaustivité (p. ex. p. 378). Ce n'est chaque fois que dans un second temps qu'il confronte ses observations aux autres théories, qu'elles soient antiques ou récentes.

Il distingue ce qui doit l'être : chaque auteur est étudié en comparaison des autres, à l'intérieur de différents genres, où historiens et non-historiens sont soigneusement distingués, ce qui conduit d'ailleurs à l'observation permanente que ceux-ci n'agissent presque jamais comme ceux-là.

Venons-en à la méthode statistique proprement dite. Elle innove par rapport aux études précédentes en ceci qu'elle ne se contente pas de dénombrer les clauses en calculant la fréquence absolue de chaque schéma métrique, mais qu'elle relativise cette fréquence pour lui donner sa vraie signification. Une des fonctions (autre qu'esthétique) de la clause étant de signaler la fin de la phrase, le schéma métrique qu'elle représente doit être perceptible et reconnaissable comme tel, c'est-à-dire se distinguer du reste de la phrase. L'A. a donc pris comme corpus de référence les phrases des textes amputées de leurs fins; il lui suffit alors de comparer au moyen d'un test statistique (le χ^2 de Pearson) les effectifs des différents schémas en fin de mots ou de paires de mots dans les deux corpus (clauses/restes des phrases) pour opérer un classement (pour chaque auteur) de ces schémas allant des plus recherchées (celles qui apparaissent de manière significativement plus fréquente en fin de phrase qu'ailleurs) aux plus évitées, en passant par les clauses indifférentes. Le recours à un corpus de référence permet donc de pondérer la fréquence des clauses : un schéma ne devient pas une clause stylistique en raison de sa simple fréquence, fût-elle grande, mais en raison de son emploi privilégié en fin de phrase, si l'écart entre son emploi dans la phrase et à sa fin est perceptible pour le lecteur ou l'auditeur. Il faut souligner la pertinence et l'efficacité de cette méthode, grâce à laquelle l'A. a pu, on peut le croire, clore une bonne partie des polémiques que générerait le sujet. Les chercheurs disposent maintenant d'un état des faits statistiquement fiable. Je ne détaillerai pas ici les différentes étapes de la démarche statistique; redisons seulement combien l'A. a soin de ne rien supposer qui ne soit démontré et de découper sa démonstration en traitements particuliers (ainsi, par exemple, la clause couvrant généralement le dernier mot de la phrase et la fin du précédent, l'A. mène séparément l'étude du comportement métrique de ces deux éléments, avant de les combiner).

Un seul point de la méthode statistique m'a arrêté. L'A. utilise ce qu'il appelle un « indice de contraste ou de sélectivité » égal à χ^2/n (cf. p. 441), qui

« pondère l'indice χ^2 à l'effectif global du corpus testé, afin de permettre une comparaison entre des corpus de taille plus ou moins inégale » (*ibid.*); ailleurs, il précise (p. 76, n. 5) : « Ce quotient permet de pondérer *approximativement* [c'est l'A. qui souligne] la valeur du χ^2 en fonction de l'importance de l'effectif en cause » et d'éviter « une difficulté lorsqu'on voudrait apprécier, dans deux corpus d'inégale importance, le caractère plus ou moins contrasté d'une distribution »). J'avoue ne voir ni l'utilité ni le bien-fondé d'un tel indice : dès lors que le χ^2 n'a d'autre fonction que d'indiquer une probabilité correspondant à une distribution, utiliser sa valeur à toute autre fin sans asseoir mathématiquement cette démarche paraît hasardeuse.

D'autres chapitres succèdent à cette longue analyse de départ. Dans l'un la pratique des prosateurs est confrontée aux préceptes de Cicéron et à ceux de Quintilien. Dans d'autres l'A. (soucieux d'épuiser tous les aspects de la question et de tester toutes les hypothèses émises avant lui) s'intéresse à des questions plus particulières, mais fondamentales : le rôle de l'accent verbal dans la clause et l'hypothétique coïncidence de l'accent et de l'ictus; les rapports du système de clauses en prose avec le système de la métrique poétique, dont la théorie antique dit qu'ils sont incompatibles et que l'un doit éviter l'autre.

Je signalerai enfin, sans entrer dans le détail, que l'A. ne s'est pas arrêté là, et qu'il a voulu faire plus qu'établir une liste ordonnée des véritables clauses et résoudre la question de leur nature : pas moins de six chapitres, fort riches, sont consacrés à la stylistique et à l'esthétique de la clause.

Malgré ses évidentes qualités scientifiques, cet ouvrage n'est toutefois pas exempt, à mon sens, de défauts, à vrai dire plus formels qu'intrinsèques. Les contraintes éditoriales déjà évoquées ont obligé l'A. à abréger l'ouvrage; il a notamment reçu l'injonction d'évacuer autant que possible les tableaux d'effectifs et de résultats statistiques présents dans la version initiale de sa thèse. Cette décision de l'éditeur, sans doute inévitable, entraîne, me semble-t-il, de fâcheuses conséquences. S'agissant d'un ouvrage de statistique littéraire, on peut comprendre que les tableaux puissent paraître accessoires au lecteur non-statisticien qui ne voudrait prendre connaissance que des analyses et conclusions de l'A. Mais il n'en va pas de même pour celui qu'intéresse aussi la démarche statistique elle-même; un tel lecteur souhaitera pouvoir consulter un tableau, non pour vérifier mesquinement les calculs de l'A., mais pour se faire une idée des effectifs mobilisés et se placer dans les mêmes conditions que lui. En outre celui-ci, en éliminant ces tableaux, n'a pas suffisamment réécrit son texte; constamment des renvois à la version intégrale de la thèse agacent, sans l'aider aucunement, le lecteur qui souhaiterait examiner ces tableaux, auxquels il est toujours fait référence, mais dont il ne dispose pas. Au moins les effectifs bruts sur lesquels se fondent toutes les études eussent été utilement imprimés. Ceci est d'autant plus irritant que quelques tableaux subsistent, mais, selon moi, non les plus intéressants — et que, trop synthétiques, ils ne sont guère lisibles.

Ceci n'est pas le seul inconvénient de l'organisation de l'ouvrage tel qu'il se présente. Certes, l'A. n'a pas voulu faire un traité sur les clauses, et son approche

statistique lui imposait la démarche progressive qu'il adopte. On peut toutefois s'interroger sur le public auquel, sans sa forme actuelle, l'A. destine son livre. S'adresse-t-il aux spécialistes de la question, ceux dont il conteste abondamment et largement les travaux antérieurs, les méthodes et les conclusions? On peut le penser, lorsqu'on constate que l'ouvrage commence par un premier chapitre intitulé « discussion des études les plus récentes » (32 pages) qui a certes pour finalité, nettement polémique, de légitimer la démarche de l'A. (reprendre la question, recourir à la méthode statistique, remettre en cause tout le passé), mais n'est que d'un intérêt secondaire pour le lecteur néophyte désireux d'apprendre comment fonctionnent les clausules. Vise-t-il plutôt ce dernier, le latiniste non spécialiste? Mais, je l'ai dit, l'ouvrage n'a pas la forme du traité qu'on attendrait alors, et sa lecture difficile, sa teinte polémique, peut-être rendues indispensables par la méthode, ne conviennent pas à de simples lecteurs. Enfin si son public doit plutôt se chercher chez les statisticiens, il faut qu'ils soient en outre suffisamment familiarisés avec la problématique des clausules; les prémisses théoriques relatives à celle-ci sont en effet minces: l'A. ne donne pas, par exemple, une définition explicite de la clausule, propre à fixer d'emblée l'esprit du lecteur (peut-être ce silence procède-t-il d'une volonté de remettre en cause les vues plus anciennes).

Bref il reste encore à écrire un *traité* actuel des clausules de la prose latine; un tel ouvrage devrait, bien sûr, impérativement se fonder sur les analyses et les conclusions de Jacques Aumont. Certes l'ouvrage qu'il nous donne contient toute la matière d'un tel traité (en fait le chapitre VII, « les lois des clausules », en constitue l'ébauche), mais elle devrait être disposée et présentée d'une manière toute différente: une synthèse exhaustive et didactique, où le détail de la démonstration statistique serait autant que possible réduit. La présence des chapitres consacrés à la stylistique des clausules n'est pas sans alimenter le caractère hybride de l'ouvrage. En fait, il y a dans celui-ci la matière de plusieurs livres.

Ces regrets et ce vœu n'enlèvent rien, on l'aura compris, aux qualités de l'immense travail entrepris et accompli par Jacques Aumont.